

LES HONORAIRES DE TRANSACTION

AU 1er JANVIER 2023

TRANSACTION ACHAT : Intermédiaire entre le vendeur et l'acheteur pour la vente ou l'achat d'un bien immobilier

Sur le montant du prix de vente.

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC	
Jusqu'à 50 000€	Forfait 2 500€ HT + (TVA 20%)	= 3000€
50 001€ - 150 000€	5,83 % HT + (TVA 20 %)	= 7%
150 001€ - 250 000€	5,00 % HT + (TVA 20 %)	= 6%
250 001€ - 350 000€	4,17 % HT + (TVA 20 %)	= 5%
À partir de 350 000€	3,33 % HT + (TVA 20 %)	= 4%

Montants TTC (TVA à 20%), calculés sur le montant de la transaction réalisée. Ces honoraires comprennent

Aucun honoraire n'est dû avant la conclusion d'un contrat.

Vente et le suivi du dossier jusqu'à la réitération par acte authentique.

Avis de valeur avec Etude Comparative de Marché* 100€ HT (TVA en vigueur 20%) = 120,00€ TTC

*Estimation gratuite dans le cadre de mise en vente, pour tout autre motif nous consulter

LES HONORAIRES COPROPRIÉTÉ

AU 1er JANVIER 2023

HONORAIRES POUR GESTION COURANTE

De 120,00€ HT par lot principal + 24,00€ TVA = 144,00€ TTC

A 180,00€ HT par lot principal + 36,00€ TVA = 216,00€ TTC

Les missions effectuées par le syndic autre que els tâches de gestion courante donnent lieu à des honoraires spécifiques dont le détail figure dans le tableau des vacations tenu à la disposition de notre clientèle

OPÉRATION RÉMUNÉRÉES EN FONCTION DU TEMPS PASSÉ : VACATIONS

Aux heures ouvrables : 80,00€ HT + 16,00€ (TVA) = 96,00€ TTC

Aux heures non-ouvrables : 100,00€ HT + 20,00€ (TVA) + 120,00€ TTC

LES HONORAIRES DE LOCATION

AU 1er JANVIER 2023

LOCATION DE LOCAUX VIDES OU MEUBLES POUR HABITATION PRINCIPALE OU SECONDAIRE

A) Entremise et négociation - Actions commerciales	3,5% HT (TVA en vigueur 20%) = 4,20% TTC du loyer annuel hors charges (A la charge du bailleur)
B) Visites - Montage du dossier - Rédaction du bail	6,66€ HT (TVA en vigueur 20%) = 8,00€ TTC le m ² (Application loi ALUR, à part égale, locataire et bailleur)
C) Rédaction état des lieux d'entrée	2,50€ HT (TVA en vigueur 20%)) 3,00€ TTC le m ² (Application loi ALUR, à part égale, locataire et bailleur)

LOCATION DE LOCAUX AUTRE QU'HABITATION

A) Entremise et négociation - Action commerciale - Montage du dossier - Rédaction du bail	1 mois de loyer hors charge (A la charge du bailleur) Forfait 125,00€ HT (TVA en vigueur 20%) = 150,00€ TTC (à part égale, locataire et bailleur)
B) Rédaction état des lieux d'entrée	

GARANTIE DES LOYERS

2,50% TTC du loyer net de charges + 0,40% du loyer TTC = 2,90%
(TVA en vigueur 20%)

GESTION LOCATIVE

8,00% HT du loyer HORS charges + 9,60% TTC
(TVA en vigueur 20%)